culture chiffres

Secrétariat général
Délégation au développement et aux affaires internationales
Département des études, de la prospective et des statistiques

182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01
☎ 01 40 15 79 13 – 🖷 01 40 15 79 99

TRANSMISSION ET LÉGITIMATION

Téléchargeable sur le site http://www.culture.gouv.fr/deps 2007-3

L'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique en 2005-2006

Bruno Dietsch

En vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales*, l'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique a été réformé : les établissements qui en sont chargés en matière d'enseignement initial relèvent désormais de l'initiative des collectivités territoriales. La région est chargée plus spécifiquement de l'enseignement professionnel initial, avec transfert aux collectivités territoriales des concours financiers accordés par l'État pour le financement de ces établissements.

Le classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique distingue désormais 3 types d'établissement (décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006) :

- les conservatoires à rayonnement régional (CRR), qui se substituent aux anciens conservatoires nationaux de région (CNR) ;
- les conservatoires à rayonnement départemental (CRD), qui se substituent aux anciennes écoles nationales de musique (ENM) ;
- les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRCI), qui se substituent aux anciennes écoles de musique municipales agréées. Ces structures, de taille plus réduite, ne sont pas incluses dans la présente enquête.

Ce classement permet aux établissements de bénéficier du label correspondant et soumet en contrepartie leur activité à un contrôle exercé par le Service de l'inspection et de l'évaluation de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS).

* Loi n° 2004-809, titre IV, chapitre III, articles 101, 102, 121 (*JO* n° 190 du 17 août 2004).

Cette note présente les principaux résultats de l'enquête annuelle auprès des 137 établissements classés de France métropolitaine (36 CRR et 101 CRD) réalisée par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) pour l'année scolaire 2005-2006 et pour l'année budgétaire 2005.

PRÈS DE 150 000 ÉLÈVES ET UNE CROISSANCE RÉGULIÈRE DES EFFECTIFS SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Outre l'enseignement de la musique dispensé par tous les établissements de métropole, 109 écoles possèdent un département de danse et 58 un département d'art dramatique. Sur l'année scolaire 2005-2006, les CRR et CRD ont accueilli pour l'ensemble de ces enseignements 149 775 élèves[1], parmi lesquels 133 561 sont inscrits en musique, 17 089 en danse et 2 634 en théâtre. L'ensemble de ces établissements a procuré 7 850 postes à des enseignants en musique, 577 en danse et 103 pour l'art dramatique[2].

Durant la période comprise entre les années scolaires 1996-1997 et 1999-2000, le nombre d'élèves inscrits dans les établissements classés avait connu une diminution, imputable essentiellement à un tas-

1. Effectif sans double ou triple comptes (élèves inscrits dans deux ou trois départements à la fois : musique et danse par exemple).
2. Un enseignant est compté autant de fois qu'il enseigne dans des établissements différents.

Directeur de publication : Philippe Chantepie, chef du Département des études, de la prospective et des statistiques
Responsable des publications : Jacqueline Boucherat
2007-3 – juin 2007

L'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique en 2005-2006

Bruno Dietsch

Éditeur : Département des études, de la prospective et des statistiques
Lieu d'édition : Paris
Année d'édition : 2007
Date de mise en ligne : 21 septembre 2015
Collection : Culture chiffres
ISBN électronique : 9782111398276



http://books.openedition.org

Édition imprimée
Date de publication : 1 juin 2007
Nombre de pages : 8

Référence électronique
DIETSCH, Bruno. *L'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique en 2005-2006.* Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Département des études, de la prospective et des statistiques, 2007 (généré le 25 avril 2021). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/deps/817>. ISBN : 9782111398276.

© Département des études, de la prospective et des statistiques, 2007
Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 3.0 non transposé - CC BY-NC 3.0

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture Communication

Secrétariat général
Délégation au développement et aux affaires internationales
Département des études, de la prospective et des statistiques

182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01
☎ 01 40 15 79 13 – 01 40 15 79 99

culture chiffres

TRANSMISSION ET LÉGITIMATION

Téléchargeable sur le site http://www.culture.gouv.fr/deps

2007-3

L'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique en 2005-2006

Bruno Dietsch

En vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales*, l'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique a été réformé : les établissements qui en sont chargés en matière d'enseignement initial relèvent désormais de l'initiative des collectivités territoriales. La région est chargée plus spécifiquement de l'enseignement professionnel initial, avec transfert aux collectivités territoriales des concours financiers accordés par l'État pour le financement de ces établissements.

Le classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique distingue désormais 3 types d'établissement (décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006) :

– les conservatoires à rayonnement régional (CRR), qui se substituent aux anciens conservatoires nationaux de région (CNR) ;
– les conservatoires à rayonnement départemental (CRD), qui se substituent aux anciennes écoles nationales de musique (ENM) ;
– les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRCI), qui se substituent aux anciennes écoles de musique municipales agréées. Ces structures, de taille plus réduite, ne sont pas incluses dans la présente enquête.

Ce classement permet aux établissements de bénéficier du label correspondant et soumet en contrepartie leur activité à un contrôle exercé par le Service de l'inspection et de l'évaluation de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS).

* Loi n° 2004-809, titre IV, chapitre III, articles 101, 102, 121 (*JO* n° 190 du 17 août 2004).

Cette note présente les principaux résultats de l'enquête annuelle auprès des 137 établissements classés de France métropolitaine (36 CRR et 101 CRD) réalisée par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) pour l'année scolaire 2005-2006 et pour l'année budgétaire 2005.

PRÈS DE 150 000 ÉLÈVES ET UNE CROISSANCE RÉGULIÈRE DES EFFECTIFS SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Outre l'enseignement de la musique dispensé par tous les établissements de métropole, 109 écoles possèdent un département de danse et 58 un département d'art dramatique. Sur l'année scolaire 2005-2006, les CRR et CRD ont accueilli pour l'ensemble de ces enseignements 149 775 élèves[1], parmi lesquels 133 561 sont inscrits en musique, 17 089 en danse et 2 634 en théâtre. L'ensemble de ces établissements a procuré 7 850 postes à des enseignants en musique, 577 en danse et 103 pour l'art dramatique[2].

Durant la période comprise entre les années scolaires 1996-1997 et 1999-2000, le nombre d'élèves inscrits dans les établissements classés avait connu une diminution, imputable essentiellement à un tas-

1. Effectif sans double ou triple comptes (élèves inscrits dans deux ou trois départements à la fois : musique et danse par exemple).
2. Un enseignant est compté autant de fois qu'il enseigne dans des établissements différents.

Directeur de publication : Philippe Chantepie, chef du Département des études, de la prospective et des statistiques
Responsable des publications : Jacqueline Boucherat
2007-3 – juin 2007

sement de l'enseignement musical dans les ENM. Après s'être stabilisé en 2000-2001, l'effectif d'élèves suivant un enseignement musical croît à nouveau depuis l'année scolaire 2003-2004 (voir graphique 1). Ajoutée à l'augmentation soutenue du nombre d'élèves danseurs et d'élèves comédiens, cette croissance permet de confirmer la tendance à la hausse des effectifs totaux constatée depuis cinq ans ; l'effectif moyen par établissement s'élève ainsi à 1 119 élèves pour 2005-2006.

Parallèlement, l'effectif d'enseignants n'a jamais cessé de progresser depuis 1992-1993, permettant notamment la mise en œuvre d'actions de plus en plus diversifiées : interventions à destination des publics scolaires, diffusion, etc.

Tableau 1 – Répartition des enseignements de musique, de danse et de théâtre au sein des CRR et des CRD par région* (année scolaire 2005-2006)

Indice base 100 en 1992-1993

	Écoles			Musique**		Danse			Art dramatique		
	Ensemble	CRR	CRD	Élèves	Enseignants	Écoles	Élèves	Enseignants	Écoles	Élèves	Enseignants
Alsace	3	1	2	3 220	246	2	245	13	3	113	3
Aquitaine	6	2	4	7 649	409	5	921	21	1	50	7
Auvergne	6	1	5	3 991	208	4	548	11	1	73	2
Basse-Normandie	3	1	2	2 548	148	2	392	15	0	0	0
Bourgogne	5	2	3	4 694	297	3	469	19	1	10	3
Bretagne	6	1	5	5 571	295	5	639	16	2	99	5
Centre	6	1	5	5 170	314	5	668	24	2	73	7
Champagne-Ardenne	3	1	2	2 731	146	3	411	9	1	122	3
Corse	1	–	1	683	39	1	189	7	0	0	0
Franche-Comté	4	1	3	3 849	217	3	307	7	1	35	1
Haute-Normandie	6	1	5	5 007	305	5	787	26	2	46	2
Île-de-France	30	7	23	25 210	1 698	23	3 541	144	12	396	15
Languedoc-Roussillon	3	2	1	3 836	235	3	508	19	3	167	4
Limousin	4	1	3	3 822	185	3	474	10	2	74	2
Lorraine	3	2	1	3 594	214	2	315	16	2	120	4
Midi-Pyrénées	5	1	4	6 952	366	4	607	23	1	12	2
Nord-Pas-de-Calais	10	2	8	8 163	455	7	723	26	5	201	6
Pays de la Loire	7	2	5	7 873	429	6	724	29	5	135	14
Picardie	3	1	2	1 824	122	2	267	6	2	104	3
Poitou-Charentes	5	1	4	4 050	232	5	832	28	2	92	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7	2	5	10 540	520	6	1 797	57	5	513	10
Rhône-Alpes	11	3	8	12 584	770	10	1 725	51	5	199	7
France métropolitaine	*137*	*36*	*101*	*133 561*	*7 850*	*109*	*17 089*	*577*	*58*	*2 634*	*105*

* Dans ce tableau un élève est comptabilisé autant de fois qu'il suit l'enseignement d'un département différent (musique, danse ou théâtre).
** Tous les établissements enseignent la musique.
– = résultat nul, inférieur à la moitié du dernier ordre exprimé ou inférieur au seuil de publication.

Source : MCC/DDAI/DEPS

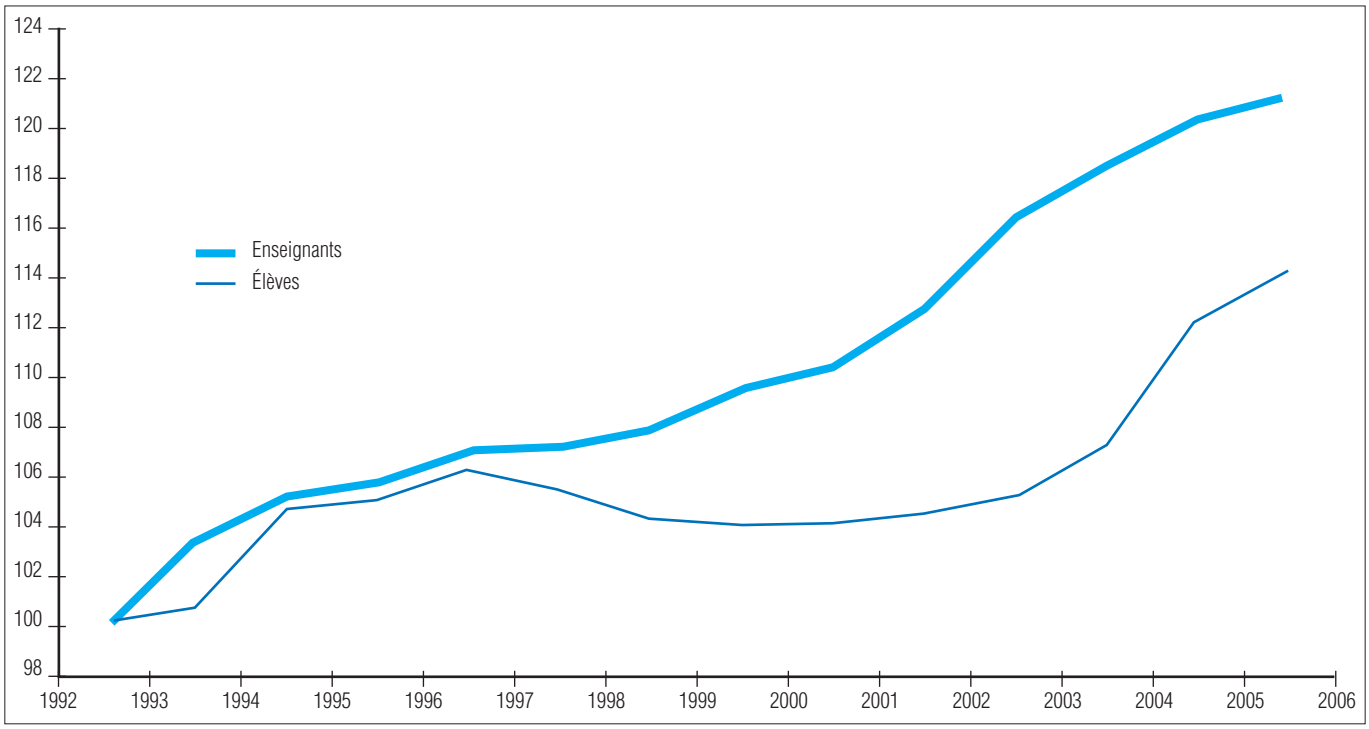
Tableau 2 – Nombre d'élèves et d'enseignants de musique, de danse et d'art dramatique dans les CRR et CRD de 1992-1993 à 2005-2006

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Conservatoires	132	133	133	133	136	136	137	137	137	137	137	137	137	137
Élèves	134 219	135 147	140 360	140 818	142 474	141 556	140 021	139 646	139 528	140 353	141 090	143 871	150 339	153 284
Enseignants	7 048	7 277	7 401	7 447	7 545	7 548	7 602	7 709	7 766	7 947	8 186	8 351	8 485	8 530

Si un élève est inscrit en musique et en danse par exemple, il est compté deux fois.
Données France métropolitaine.

Source : MCC/DDAI/DEPS

Graphique 1 – Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants de 1992-1993 à 2005-2006



Source : MCC/DDAI/DEPS

UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES CONTRÔLÉES ASSURÉ AUX TROIS QUARTS PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES…

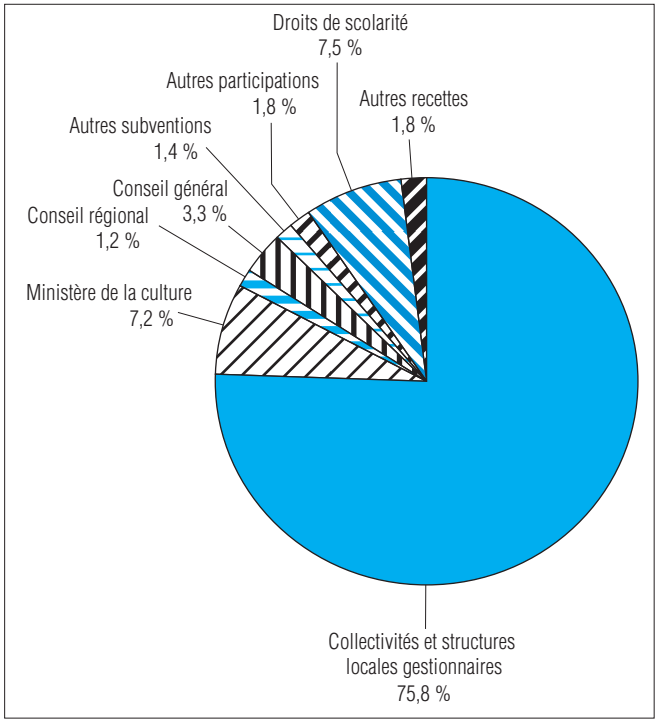
En 2005, la participation des collectivités territoriales au budget de fonctionnement des écoles classées s'élevait à 284 millions d'euros et en représentait 75,8 % (voir graphique 2[3]).

Le développement des établissements publics de coopération intercommunale favorisé par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale s'est accompagné de nombreux transferts d'écoles de musique classées dans le giron d'EPCI. En 2005, on comptait 79 établissements en régie municipale directe, 47 établissements gérés par des structures intercommunales, 9 par des syndicats mixtes et 2 en régie départementale directe.

Le Ministère de la culture, qui assure la tutelle pédagogique de ces établissements, les subventionne à hauteur de 7,2 % pour leurs dépenses de fonctionnement en moyenne, contre 8,0 % en 2004.

Par leurs subventions aux écoles en régie municipale ou intercommunale, les départements[4] assurent 3,3 % en moyenne du financement courant des écoles (5 % du budget des seules écoles qu'ils subventionnent).

Graphique 2 – Répartition du budget de fonctionnement des écoles contrôlées en 2005



Source : MCC/DDAI/DEPS

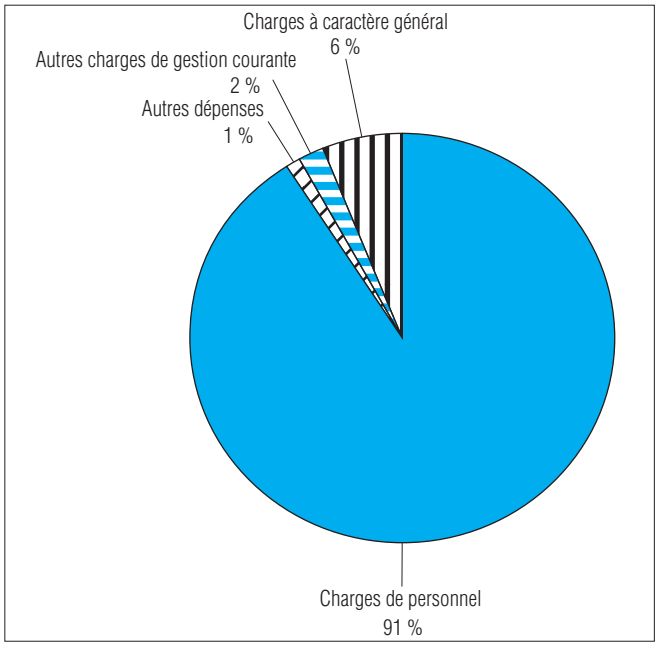
3. Ce graphique présente une version révisée des chiffres fournis dans *Chiffres Clés* (édition 2007).
4. Pour les établissements gérés en syndicats mixtes et en régie départementale directe, l'intervention du département est comptabilisée dans la ligne « collectivités et structures locales gestionnaires ».

Le financement régional apparaît globalement faible : il ne couvre que 1,2 % du fonctionnement de l'ensemble des écoles. Parmi les établissements en régie municipale ou intercommunale, 19 sont financés à la fois par leur conseil général et leur conseil régional.

En progression de 1,9 % sur un an, les droits de scolarité encaissés s'élèvent à 28 millions d'euros et couvrent 7,5 % des dépenses courantes : 9,1 % pour les CRD contre 5,8 % pour les CRR ; la différence constatée se retrouve à l'inverse sur la participation des collectivités qui couvrent 78,5 % du budget des CRR et « seulement » 73,4 % de celui des CRD.

En 2005, le coût moyen par élève s'établit à 2 564 euros[5] (3 142 euros pour les CRR et 2 227 euros pour les CRD). Ce ratio étant calculé en rapportant le budget de fonctionnement de l'ensemble des établissements à l'effectif total des élèves qu'ils accueillent, c'est donc une moyenne qui recouvre des situations très différentes correspondant à des objectifs pédagogiques divers et à des offres d'enseignement variées. Il traduit l'engagement financier des collectivités rapporté à l'effectif d'élèves, mais ne constitue en aucun cas une norme ou un objectif de financement.

Graphique 3 – Répartition des différentes catégories de charges en 2005



Source : MCC/DDAI/DEPS

Pour les conservatoires à rayonnement régional, le coût médian de fonctionnement par élève est d'environ 3 000 euros et pour un tiers des CRD le coût de fonctionnement par élève est inférieur à 2 000 euros.

… ET CONSACRÉ À 91 % AUX DÉPENSES DE PERSONNEL

Entre 2004 et 2005, le montant des dépenses de personnel a augmenté en moyenne de 3,8 % (quand les autres charges de fonctionnement augmentaient en moyenne de 7,5 %). Cette tendance moyenne résulte d'évolutions contrastées selon les écoles, une dizaine d'écoles ayant même enregistré une diminution de cette catégorie de dépenses. En moyenne, les dépenses de personnel avoisinent 4,2 millions d'euros par CRR et 1,9 million d'euros par CRD.

Après la compression importante des budgets en 1997, les dépenses de fonctionnement ont connu ces sept dernières années une progression ininterrompue ; en euros constants, leur taux moyen annuel d'augmentation est de 2,2 %.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

L'enseignement de la musique est dispensé à plus de 133 500 élèves par plus de 7 800 enseignants

Les enseignants

Au 1er janvier 2006 ont été recensés 7 850 postes d'enseignants[6] dans des disciplines musicales[7], parmi lesquels 3 162 sont en CRR et 4 688 en CRD.

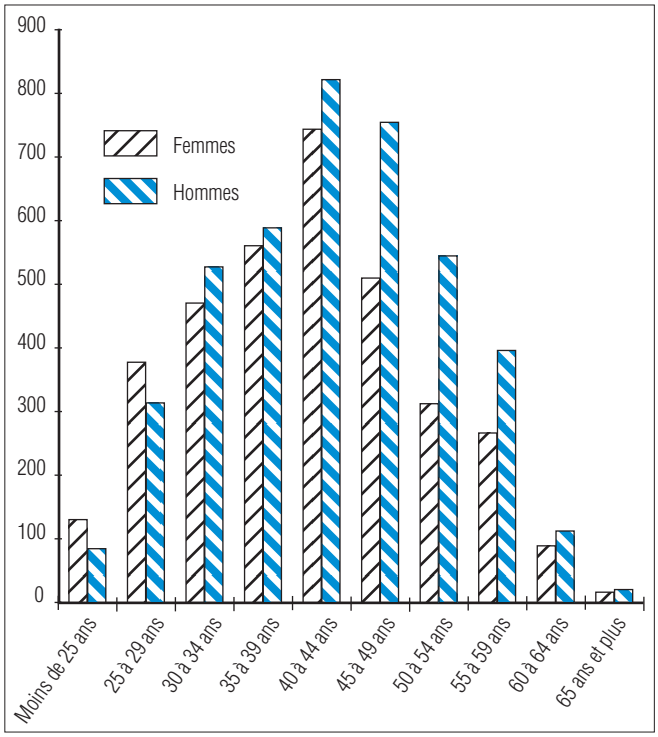
Environ 70 % de ces postes sont occupés par des enseignants titulaires[8], ce taux étant sensiblement le même dans les deux types d'établissement.

3 041 postes sont occupés par des enseignants ayant le certificat d'aptitude (CA), dont 1 486 en CRR (47 % des effectifs) et 1 555 en CRD (33,2 %[9]).

2 770 postes sont occupés par des titulaires du diplôme d'État (DE[10]), ce qui représente une augmentation de près de 4 % par rapport à 2004-2005. Parmi eux, 967 enseignent en CRR et 1 803 en CRD. Plus de quatre diplômés du CA sur cinq en poste dans le réseau sont professeurs titulaires et, inver-

5. Rapport du budget de fonctionnement de l'année 2005 au nombre total d'élèves inscrits durant l'année scolaire 2005-2006.
6. Le nombre d'enseignants est toutefois inférieur au nombre de postes : près de 340 enseignants exercent dans au moins deux écoles du réseau, dont quelques-uns enseignent même dans trois écoles.
7. En incluant les interventions en milieu scolaire et l'accompagnement musical, et y compris 91 postes d'enseignants en disponibilité.
8. Il y a 125 non-réponses parmi les enseignants en CRD et 50 parmi les enseignants en CRR.
9. Ces chiffres sont vraisemblablement un peu sous-estimés en raison des non-réponses. En effet, il y avait 844 non-réponses, mais parmi lesquelles les diplômés du CA sont probablement très minoritaires, car seulement 52 correspondent à des professeurs titulaires.
10. Chiffre probablement un peu sous-estimé en raison du nombre de non-réponses, 771 soit un taux de près de 10 %.

Graphique 4 – Répartition des enseignants de musique par âge selon le sexe (année scolaire 2005-2006)



Source : MCC/DDAI/DEPS

sement, plus de 85 % des professeurs titulaires sont diplômés du CA. Qu'ils soient titulaires ou non, environ deux assistants spécialisés sur trois possèdent le DE.

Ces enseignants sont majoritairement des hommes (54,4 %). Les femmes sont plus nombreuses chez les moins de trente ans que dans les autres classes d'âge (56,1 %), caractéristique qui a même tendance à s'accentuer (en 2004-2005, elles étaient en effet 54,9 %).

L'âge médian des enseignants est d'environ 43 ans, 45 ans pour les titulaires. Les assistants et assistants spécialisés ont tendance à être plus jeunes que le reste du corps enseignant : leur âge médian est respectivement de 39 et 41 ans contre 46 ans pour les professeurs.

Les élèves

Les filles (49 % environ de la population des moins de vingt ans) représentent 55,6 % des élèves en musique. Sur l'ensemble de la France métropolitaine, ce pourcentage est exactement le même dans les CRR et les CRD. Elles sont par ailleurs majoritaires dans toutes les régions, la Champagne-Ardenne représentant le minimum (53,8 %) et le Languedoc-Roussillon le maximum (61,0 %).

En majorité, les élèves sont d'âge scolaire : 63,6 % de l'effectif des CRR et 66,3 % de l'effectif des CRD ont moins de seize ans. La proportion de jeunes adultes de 18 à 24 ans est deux fois supérieure dans les CRR (17,3 %) à ce qu'elle est dans les CRD (8,1 %), ces derniers étant moins fréquemment implantés dans des villes universitaires ; à l'inverse, étant plus ouverts aux adultes de trente ans et plus, ceux-ci représentent 15,1 % de leur effectif total contre seulement 6,4 % dans les CRR.

En moyenne, la quasi-totalité des élèves (92 %) viennent du département d'implantation de l'établissement. Sur les 346 élèves résidant à l'étranger, 277 sont inscrits en CRR.

Tableau 3 – Répartition des élèves par groupe de disciplines en musique (année scolaire 2005-2006)

Département de formation musicale	en cursus	hors cursus
Formation musicale générale	82 116	3 440
Culture musicale	4 849	841
Écriture	2 930	181
Composition	440	147
Édition musicale dont MAO	219	137
Traitement du son et production électroacoustique	292	21
Pédagogie fondamentale	555	59
Autre enseignement théorique	1 523	137
Département de pratiques collectives		
Orchestre	7 193	1 612
Ensemble instrumental	17 965	5 124
Musique de chambre	6 862	1 045
Chœur et ensemble vocal	10 349	6 472
Autre pratique collective	7 087	3 064
Pratiques individuelles		
Bois	19 486	1 958
Cuivres	7 440	904
Cordes	27 752	2 368
Claviers	20 928	2 108
Jazz et musiques dérivées	7 061	1 805
Voix	3 807	1 280
Piano accompagnement	767	132
Musique ancienne	1 901	420
Instruments de musique traditionnelle	914	540
Direction d'orchestre	157	60
Direction de chœur	389	133
Autre discipline musicale	520	352

Le tableau ci-dessus donne la répartition des élèves par discipline, chaque élève étant compté autant de fois qu'il assiste à un cours différent (par exemple, si un élève pratique le hautbois et le basson, il est compté deux fois dans la rubrique « bois », une fois par instrument). L'enseignement n'est pas nécessairement structuré en départements pédagogiques, mais on peut toujours distinguer trois grands groupes de disciplines (formation musicale, pratiques collectives et pratiques individuelles). Aux disciplines de formation musicale générale, il convient de rajouter l'éveil et l'initiation (13 085 élèves, 7 567 en éveil et 5 518 en initiation, par définition tous en cursus).

Source : MCC/DDAI/DEPS

Les disciplines

Avec 20 277 élèves inscrits, le piano reste, de loin, la première discipline instrumentale. Par rapport à l'année 2004-2005, le département des cordes est passé devant celui des vents (30 120 élèves, dont 2 368 hors cursus, contre 29 788, dont 2 862 hors cursus), ceci étant dû notamment à une diminution de l'effectif des trompettistes.

Le chant choral et les ensembles instrumentaux s'adressent largement aux élèves hors cursus (plus d'un tiers des choristes).

Il en va de même pour la musique traditionnelle.

La pratique vocale connaît une progression plus marquée par rapport à l'année précédente que la pratique instrumentale.

L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

L'enseignement de la danse, qui a connu une croissance importante depuis l'année 2000, est présent dans les trois quarts des établissements.

Les enseignants

Au 1er janvier 2006 ont été recensés 577 postes d'enseignants en danse (voir tableau 4, p. 7). Parmi ces postes, on en compte 272 en CRR et 305 en CRD.

Presque 60 % de ces enseignants sont titulaires. Parmi ces enseignants, 175 (soit plus de 30 %) possèdent le certificat d'aptitude (CA), dont près de 34 % en CRR et plus de 27 % en CRD[11], et 264 le diplôme d'État (DE[12]). La part des diplômés du DE parmi les enseignants de danse dépasse les 45 % (contre 8 % en 1992-1993). En matière d'établissements, 101 enseignent en CRR et 163 en CRD.

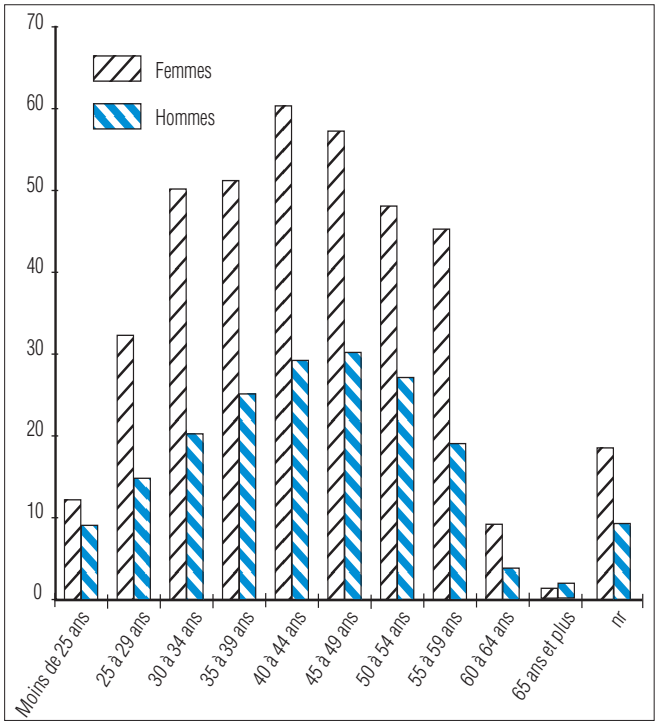
Plus de 78 % des détenteurs du CA sont professeurs titulaires. Inversement, plus de 91 % des professeurs titulaires possèdent le CA. Qu'ils soient titulaires ou non, plus de 78 % des assistants spécialisés possèdent le DE.

Deux enseignants sur trois (66 %) sont des femmes. L'âge médian est d'environ 44 ans, mais de 48 ans pour les titulaires, ce qui fait un écart plus net que pour le cursus musical. L'âge médian des professeurs est de 51 ans.

Les élèves

En 2005-2006, la hausse des effectifs d'élèves de danse marque le pas (voir tableau 4) après plusieurs années consécutives de forte augmentation

Graphique 5 – Répartition des enseignants de danse par âge selon le sexe (année scolaire 2005-2006)



Source : MCC/DDAI/DEPS

(+ 10,7 % en 2004-2005) : 17 089 élèves étaient inscrits en danse, dont 5 421 en CRR et 11 668 en CRD, soit + 1,9 % seulement par rapport à 2004-2005.

Les garçons sont faiblement représentés parmi les élèves : ils comptent pour seulement 7,3 % des effectifs (7,8 % en CRR).

Les élèves de danse sont sensiblement plus jeunes que les élèves de musique : 53 % ont moins de 11 ans. Ils sont plus jeunes en CRD, où plus de 31 % des élèves ont moins de 8 ans contre 18,9 % en CRR, les cycles éveil et initiation étant plus développés en CRD. Cependant, c'est essentiellement en CRD que les adultes de 25 ans et plus sont inscrits, ces établissements permettant en effet plus facilement des études en dehors des cursus traditionnels.

Seulement 3,4 % des effectifs proviennent de l'extérieur du département d'implantation de l'école (6,2 % pour les CRR et 2,1 % pour les CRD).

Les disciplines

La danse classique reste la principale discipline : elle regroupe 9 317 élèves, soit 10 % de plus que l'année précédente. Après une année de forte augmentation en 2004-2005 (+ 12 %) les effectifs en danse contemporaine stagnent en 2005-2006. Il en va de même pour la danse jazz (voir tableau 5).

11. Ces chiffres sont vraisemblablement un peu sous-estimés en raison des non-réponses. Toutefois, le profil des non-répondants, parmi lesquels seulement deux professeurs titulaires, laisse supposer que dans leur grande majorité ils ne sont pas titulaires du CA.
12. Ce chiffre est vraisemblablement un peu sous-estimé en raison de la proportion de non-répondants, près de 11 % du total.

Tableau 4 – Nombre d'élèves et d'enseignants dans les conservatoires à rayonnement régional et départemental de 1995-1996 à 2005-2006

Enseignement de la danse	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Conservatoires	101	102	103	104	105	104	104	105	108	109	109
Élèves	12 448	12 722	13 189	12 721	12 707	12 675	13 485	13 942	15 150	16 769	17 089
Enseignants	435	464	467	476	491	490	514	543	559	572	577

Si un élève est inscrit en musique et en danse par exemple, il est compté deux fois.
Données France métropolitaine.

Source : MCC/DDAI/DEPS

Les effectifs des autres disciplines telles que formation musicale danseurs, culture chorégraphique et musicale et anatomie-physiologie, souvent enseignées en association avec une danse, sont sous-évalués.

Tableau 5 – Répartition des élèves par discipline en danse (année scolaire 2005-2006)

	En cursus	Hors cursus
Éveil chorégraphique	1 448	///
Initiation à la danse	2 725	///
Formation musicale danseurs	3 469	///
Danse classique	8 224	1 093
Danse contemporaine	4 684	753
Danse jazz	1 373	667
Pratique chorégraphique collective	1 443	106
Culture chorégraphique et musicale	761	…
Anatomie-physiologie	611	…
Autre discipline chorégraphique	525	661

/// = absence de résultat due à la nature des choses.
… = résultat non disponible.

Source : MCC/DDAI/DEPS

L'ENSEIGNEMENT DE L'ART DRAMATIQUE

L'enseignement de l'art dramatique, moins présent dans les établissements, s'adresse à des élèves globalement plus âgés. Au sein des 58 écoles concernées, 103 enseignants dispensent des cours d'art dramatique, dont 51 en CRR et 52 en CRD.

Les enseignants

Les écoles concernées emploient entre un et sept enseignants. Presque la moitié des enseignants sont titulaires (56 % dans les CRR mais seulement 42 % dans les CRD) ; les deux tiers sont professeurs. Une quarantaine d'enseignants sont titulaires du (CA) à l'enseignement de l'art dramatique.

On compte quelque 46 % de femmes parmi eux. L'âge médian de ces enseignants est de 49 ans, et 22 % d'entre eux ont 55 ans et plus. L'âge médian des assistants et assistants spécialisés est de 42 ans contre 52 ans pour les professeurs.

Les élèves

Sur l'année scolaire 2005-2006, 2 634 élèves étaient inscrits en art dramatique (1 030 en CRR et 1 604 en CRD), soit plus de 15 % d'augmentation par rapport à 2004-2005.

Deux élèves sur trois en art dramatique sont de sexe féminin.

Malgré un rajeunissement des effectifs, les élèves d'art dramatique restent plus âgés que ceux de musique et de danse : 37 % ont plus de 20 ans. Les élèves de CRR sont quelque 65 % à avoir entre 18 et 24 ans, contre moins de 23 % dans les CRD. À l'inverse, les moins de 14 ans sont moins de 10 % en CRR et près de 30 % en CRD.

Seulement 5,5 % des élèves proviennent d'en dehors du département de leur école.

Les disciplines

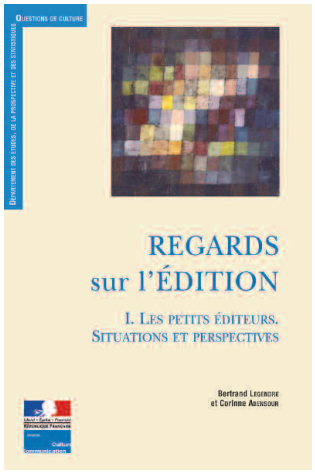
Le tableau 6 dénombre les occurrences des différentes disciplines théâtrales dans les différents types d'établissements. Quelque 35 établissements proposent d'autres disciplines plus marginales telles que improvisation, poésie, arts martiaux…

Tableau 6 – Répartition des établissements par discipline enseignée (année scolaire 2005-2006)

Disciplines enseignées	Total	CRR	CRD
Techniques vocales	41	23	18
Techniques corporelles	42	22	20
Interprétation	47	23	24
Culture théâtrale	32	17	15
Écriture	11	6	5
Clown	9	5	4
Marionnette	9	5	4
Masque	14	8	6
Théâtre gestuel	37	16	21

Source : MCC/DDAI/DEPS

Questions de culture



La collection « Questions de culture » (diffusée par la Documentation française) présente une analyse des résultats de travaux d'études ou de recherches en sciences économiques et sociales exécutés dans le cadre du programme du Deps. Ils visent à rendre disponibles auprès du grand public des résultats ou des approches fermement établis sur les phénomènes culturels mais aussi des recherches innovantes où hypothèses nouvelles et rigueur scientifique s'allient pour penser ces évolutions.

Chiffres clés



L'annuaire statistiques *Chiffres clés** présente sous forme de tableaux et graphiques les statistiques relatives à la vie culturelle en France. L'étude aborde le spectre très large du champ culturel (patrimoine, spectacle, enseignements artistiques…) et propose une approche transversale sur les grands thèmes de politique culturelle (emploi, financement, pratiques). L'édition 2007 est publiée sous deux formes : imprimée (en vente à la Documentation française) et téléchargeable sur le site*.



Fidèle à sa vocation de service statistique ministériel, le Deps présente dans cette collection les résultats chiffrés, les informations statistiques issues de ses travaux. Cette nouvelle collection prend la suite des anciennes (*Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, *Notes statistiques*)*.



Cette collection présente les synthèses des études et recherches réalisées par le département, publiées ou non dans la collection « Questions de culture ». Elle succède ainsi à *Développement culturel**.



Consacrée à l'investigation d'hypothèses, à des mises en relation originales et à des travaux de prospective sur des champs connus comme sur des terrains plus expérimentaux, cette collection est ouverte à des travaux réalisés au Deps mais également à des travaux extérieurs (recherches, thèses, etc.) afin de susciter le débat et les échanges au sein de la communauté scientifique*.



Cette collection met à la disposition du public des notes de méthodes dans les domaines qui relèvent des compétences du département (économie, sociologie, statistiques, etc.)*.

*** Ces collections sont téléchargeables sur www.culture.gouv.fr/deps rubrique « publications »**

Le Deps n'assurant pas de diffusion physique de ces documents, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.
Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse dep.lantier@culture.gouv.fr en indiquant comme sujet du message : « diffusion des collections du Deps ».

Fabrication : Transfaire – 04250 Turriers